



Info 14 | 2008

ssp vpod

Hausse ou baisse de salaire dès juillet 2008?

3.7% de compensation de renchérissement (pour 3 ans) et 1% d'augmentation de salaire réel à partir de juillet 2008: ça sonne bien, mais chez certain-e-s, la croissance sera "bouffée" par les déductions plus élevées de la caisse Publica, d'autres augmentations étant exclues. Qui obtient quelle augmentation, où est-il encore possible de négocier individuellement et quelle est l'évolution des traitements en 2009?

Les personnes de plus de 55 doivent se contenter de miettes vu qu'elles ont des déductions salariales de 4.5% plus élevées. Les "jeunes" s'en tirent mieux. Quiconque a entre 45 et 54 ans obtient une réduction des cotisations (à terme). Pour 4.7% de salaire supplémentaire et avec la réduction de cotisations ainsi que les nouvelles déductions du 2^e pilier, l'on a:

Modification du salaire net classe 1 à 23

Âge	Salaire net
-> 34	+ 5.95%
35-44	+ 5.2 %
45-49	+ 3.7 %
50-54	+ 4.7%
Dès 55	+ 0.2%

Dès juillet, des déductions complémentaires en raison d'augmentations de salaire seront supprimées. Or, les pertes massives concernant les prestations du 2^e pilier ne sont pas thématiques ici! Les personnes bénéficiant des droits acquis ne reçoivent pas de renchérissement et d'augmentation de salaire réel. Aucun renchérissement non plus pour celles qui ont obtenu une évaluation B et qui dépassent le salaire maximum B (quiconque se trouve de nouveau en "A" en 2008 peut demander une exception (infos chez nous).

2% d'augmentation de salaire réel à partir de janvier 2009!

Avant le changement de primauté, le Conseil fédéral a bloqué toute augmentation de salaire réel au motif que le rachat dans la caisse de pensions pour les salaires élevés est trop cher. Or, l'augmentation de salaire réel peut être obtenue de manière beaucoup plus avantageuse et d'autres éléments parlent en sa faveur: les finances fédérales réjouissantes, la bonne conjoncture économique, le besoin de rattrapage vis-à-vis d'autres employeurs et les problèmes croissants pour trouver du personnel compétent. Des revendications modérées du ssp, de garanto et de l'APC à hauteur de 3% réel pour 2007-09, il reste encore **2% pour tous et toutes**. Ça ne suffit pas, les augmentations salariales pour le cadre moyen et supérieur (2,5 resp. 5%), Monsieur le Conseiller fédéral Merz! Pour la première fois, nous posons une revendication chiffrée pour les **retraité-e-s**: chacun doit obtenir au minimum 1000 francs de la Confédération en 2009, éventuellement comme allocation unique; un geste nécessaire, le renchérissement non octroyé s'étant accumulé à plus de 5% et Publica n'ayant pas le droit de l'accorder de ses propres moyens.

Le ssp vous informe et s'engage pour de meilleurs salaires.

Devenez membre maintenant: www.sos-personnel-federal.ch, tél. 031 371 67 45.